

Paiement de la Médiaposte : qu'en est-il au juste des changements?

Dernière ronde de négociation

En 2016, nous avons conclu une entente avec Postes Canada sur des changements aux dimensions et aux poids de la Médiaposte sans adresse (aussi appelée courrier de quartier, envois sans adresse). L'entente modifiait notamment les paiements à la pièce (réduction et augmentation) afin d'obtenir des valeurs de temps pour la préparation de la Médiaposte.

Les valeurs de temps forment la base de l'organisation des itinéraires et servent à établir la taille des itinéraires de facteur et factrice. Par conséquent, une augmentation des tâches prises en compte dans le système de mesure des itinéraires – plutôt qu'une hausse du paiement à la pièce – permet d'améliorer les itinéraires. Il s'ensuit une réduction des heures supplémentaires, une augmentation du temps de travail à l'intérieur et une diminution de la surcharge de travail dans l'ensemble du système.

Par ailleurs, nous avons obtenu le droit de préparer la Médiaposte en fin de journée. Le temps consacré à cette préparation est payé au taux horaire régulier, et, s'il y a lieu, à taux majoré. Si la marche à suivre est respectée, les superviseurs ne peuvent pas refuser de payer des heures supplémentaires pour préparer la Médiaposte.

Le tableau qui suit, tiré du bulletin n° 185 (12 septembre 2016), indique les nouvelles spécifications.

SPÉCIFICATIONS DU COURRIER DE QUARTIER

Type de point de remise	Longueur maximale	Largeur maximale	Épaisseur maximale	Poids maximal	Délai de distribution	À verser aux facteurs et factrices
Résidentiel et entreprise jusqu'à 200 g	30,50 cm (12 po)	15,24 cm (6 po)	1,91 cm (0,75 po)	200 g	3	1,5 cent
	30,50 cm (12 po)	Plus de 5,24 cm, jusqu'à 28 cm (plus de 6 po, jusqu'à 11 po)	1,91 cm (0,75 po)	200 g		2,5 cents
Résidentiel et entreprise plus de 200 g, jusqu'à 300 g	30,50 cm (12 po)	28 cm (11 po)	2,54 cm (1,00 po)	300 g	4	4,0 cents
Résidentiel et entreprise plus de 300 g, jusqu'à 500 g	30,50 cm (12 po)	28 cm (11 po)	2,54 cm (1,00 po)	500 g	9	7,0 cents

Une factrice ou un facteur dispose de trois (3) jours pour livrer un envoi qui pèse plus de 200 grammes et jusqu'à 300 grammes à condition que tous les points de remise aient été visités durant cette même période.

.../2



Entrée en vigueur des changements : le 15 janvier 2018

En plus du changement touchant les paiements à la pièce, une allocation de temps est prévu pour la préparation et l'assemblage de la Médiaposte sans adresse s'il y a livraison d'au moins 1,5 ensemble par semaine (cette exigence était auparavant d'au moins trois ensembles par semaine). Cette nouvelle mesure touchera la majorité des itinéraires. L'allocation de temps prend appui sur le nombre d'ensembles complets de Médiaposte livrés et le nombre de points de remise de l'itinéraire.

Le bulletin n° 189 (26 septembre 2016) explique le calcul des valeurs de temps.

Pourquoi avons-nous négocié ces changements?

Nous avons négocié ces changements pour protéger notre sécurité d'emploi. Nous savons que le marché de la Médiaposte présente un fort potentiel de croissance, un élément important pour assurer la sécurité d'emploi. Pour soutenir ce potentiel de croissance, Postes Canada voulait négocier de nouvelles spécifications visant les dimensions et le poids. Nous avons négocié des changements qui permettent une augmentation de la taille et du poids de la Médiaposte, mais, en même temps, nous avons négocié une augmentation du temps alloué à la préparation de la Médiaposte dans le but d'éviter des pertes d'emplois à la suite d'une réorganisation; nous avons amélioré les protections en matière de santé et de sécurité touchant la Médiaposte et avons accru le temps alloué à sa préparation, ce qui réduit le temps passé dehors.

Vous constaterez, sur votre fiche de paie, des changements à court terme, positifs et négatifs, et nous espérons que le présent bulletin aura su répondre à vos questions à ce sujet. Sachez toutefois qu'à long terme, ces changements seront profitables à l'ensemble des membres. La question de la surcharge de travail sera discutée en détail dans le cadre de la présente ronde de négociation afin de trouver des solutions pour effectuer le travail de façon sécuritaire et d'avoir des itinéraires dotés d'une allocation de temps suffisante.

Solidarité,



Mike Palecek
Président national

2015-2019 / Bulletin n° 298

/jyl cope225
/map scfp 1979

